



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Corrèze

Secrétariat général

Affaire suivie par :

Jean-François Lévêque

Secrétaire général

Tél : 05 87 01 20 23

Mél : ce.secretaire.general.ia19@ac-limoges.fr

Cité Administrative Jean Montalat

BP 314

19011 Tulle Cedex

Tulle, le 24 mai 2024

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Corrèze

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs
de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Objet : renforcement de la résilience des populations face à la survenance des risques majeurs et des menaces – modalités de mise en œuvre de la troisième édition de la Journée nationale de la résilience (JNR 2024).

PJ : règlement de l'appel à projets.

Depuis plusieurs années, l'actualité internationale comme nationale ainsi que l'intensification des événements climatiques mettent en évidence la nécessité de renforcer largement la résilience de toute la population à travers une prise de conscience de l'ensemble du spectre des risques. La préparation des populations face aux crises est un impératif au service duquel le Gouvernement est pleinement engagé. Les récentes tempêtes et catastrophes, dans les Alpes-Maritimes, en Bretagne, dans le Pas-de-Calais ou encore à La Réunion, nous le prouvent, la sensibilisation de l'ensemble des populations aux risques majeurs et aux bons comportements à adopter, avant, pendant et après la crise est une nécessité.

En 2022, ce contexte a conduit d'une part, à la mise en place d'une stratégie nationale de résilience (SNR), qui porte l'ambition de mieux préparer la France pour « *tenir dans la durée, collectivement et en profondeur face aux crises* », et d'autre part à l'instauration d'une **Journée nationale de la résilience (JNR)** qui vise à favoriser les actions de sensibilisation aux risques majeurs (naturels et technologiques) à destination de tous les publics sur l'ensemble du territoire national. La JNR constitue une démarche citoyenne globale qui concourt directement au renforcement de la résilience de la Nation. Elle permet non seulement d'améliorer la préparation aux risques, aux menaces et à leurs effets mais également de valoriser l'engagement citoyen en faveur de la résilience.

Pour renforcer cette mobilisation collective, le Gouvernement envisage de déposer en 2024 un projet de loi « résilience » qui présenterait une approche plus globale portant sur les risques majeurs (naturels et technologiques) et sur les effets des menaces, ayant notamment pour conséquence le recours aux organisations de secours.

Les deux premières éditions de cette journée, organisées en 2022 et 2023, ont été un succès avec de nombreuses initiatives suscitées par les services de l'État, à travers les référents JNR implantés dans chaque département, région et territoire, dont il convient de saluer l'engagement.

La JNR a été consacrée au niveau législatif, au travers du vote de la loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie. La JNR est désormais fondée sur un socle normatif qui l'inscrit dans la durée. La JNR doit gagner en notoriété pour atteindre l'objectif d'être le temps fort de l'acculturation de l'ensemble des publics aux risques et aux crises.

Afin de concrétiser l'ambition de faire du citoyen l'acteur de sa propre sécurité, la troisième édition de la JNR, dont **le point d'orgue se déroulera la semaine du 13 octobre 2024**, doit viser à la prise en compte de tous les publics, notamment les plus éloignés des institutions et des politiques publiques.

Les écoles et les établissements sont invités à participer activement à l'édition 2024 en déposant des projets. Les initiatives déjà mises en place tels que les plans particuliers de mise en sûreté peuvent bénéficier du label JNR. À cet effet, le [téléservice de labellisation](#) est d'ores-et-déjà ouvert.

Comme en 2023, si les porteurs de projets peuvent être labellisés tout au long de l'année, seuls ceux dont les actions seront réalisées entre le 1^{er} et le 31 octobre 2024 pourront être lauréats de l'édition 2024.

L'édition 2024 se conclura par un temps fort avec une remise de prix récompensant :

- les lauréats parmi les projets labellisés au niveau territorial, qui auront été sélectionnés par le préfet de région ;
- les lauréats des projets d'envergure nationale et les lauréats des six prix thématiques (public scolaire, entreprises, collectivités, inclusivité, risques technologiques, risques naturels) sélectionnés par le comité de pilotage national.

Je sais pouvoir compter sur votre pleine participation afin que l'édition 2024 soit un temps fort de la culture du risque et de la résilience.

Signé

Franck CUTILLAS